



BAREME DES HONORAIRES – TRANSACTION DANS L'ANCIEN

PRIX DE VENTE HORS HONORAIRES				HONORAIRES VENDEUR TTC	HONORAIRES ACQUEREUR TTC
JUSQU'A 40 000 €				FORFAIT DE 1750 €	FORFAIT DE 1750 €
DE	40 001 €	A	60 000 €	4,25 %	4,25 %
DE	60 001 €	A	100 000 €	4,00 %	4,00 %
DE	100 001 €	A	150 000 €	3,75 %	3,75 %
DE	150 001 €	A	250 000 €	3,50 %	3,50 %
DE	250 001 €	A	400 000 €	3,25 %	3,25 %
DE	400 001 €	A	550 000 €	3,00 %	3,00 %
DE	550 001 €	A	650 000 €	2,75 %	2,75 %
PLUS DE 650 001 €				2,50 %	2,50 %

LES HONORAIRES SONT PAYABLES PAR MOITIE ENTRE LE VENDEUR ET L'ACQUEREUR

La délivrance d'une note est obligatoire

En cas de délégation de mandat, les honoraires applicables sont ceux de l'agence ayant reçu le mandat initial

ORPI SUD TRANSACTIONS – 7 rue du pont Guilheméry 31000 Toulouse – 05 61 62 64 44 – sudtransactions@orpi.com

Société A Responsabilité Limitée au capital de 290 000 € – RCS Toulouse 414 260 976

Carte Professionnelle CPI 3101 2016 000 008 709 délivrée par CCI de Toulouse

Garantie financière Lloyd's Segap – 21 avenue de Suffren, 75007 Paris – Montant Garantie: 300 000 €.

HONORAIRES AU 04/04/2017